



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professions de santé

Question écrite n° 95152

Texte de la question

M. Jean Bardet appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur l'évolution de la formation des masseurs-kinésithérapeutes. Les étudiants concernés considèrent que l'universitarisation de leur cursus et la mise en place du LMD représentent un enjeu capital pour eux. Cela permettrait de refondre leur programme datant de 1989, qui est devenu obsolète au regard des évolutions que connaît leur profession (droit de prescription, ordre professionnel...), mais aussi de pouvoir accéder à la recherche et d'acquérir un véritable statut étudiant (coût élevé de leurs études, bourses différentes...). Ils s'inquiètent de la longueur des concertations alors même que les échéances annoncées sont imminentes. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser de quelle manière il entend répondre à leurs légitimes préoccupations.

Texte de la réponse

Le ministre de la santé et des solidarités, garant de la qualité des soins, est particulièrement attentif à la formation des masseurs-kinésithérapeutes. La réflexion engagée avec les organisations représentatives des professions concernées dans le cadre de la mise en place du dispositif licence - master - doctorat (LMD) doit permettre le maintien de la délivrance d'un diplôme d'État d'autorisation d'exercer, de la responsabilité du ministère chargé de la santé et parallèlement, l'attribution par les universités, selon les règles qui régissent l'enseignement supérieur, d'un grade licence, master ou doctorat permettant la poursuite des études ouvrant des possibilités éventuelles d'évolution de carrières. Un comité de pilotage vient d'être mis en place entre le ministre chargé de la santé et celui chargé de l'enseignement supérieur pour permettre la rénovation des programmes de formation des différents professionnels de santé et permettre leur reconnaissance dans le dispositif européen LMD. La réflexion sur le programme de masso-kinésithérapie devrait être engagée en mars 2007 avec la participation des différents représentants de cette profession.

Données clés

Auteur : [M. Jean Bardet](#)

Circonscription : Val-d'Oise (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95152

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 mai 2006, page 5342

Réponse publiée le : 6 février 2007, page 1411